

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2020

- 2020-06-01 Approbation du compte rendu du CA du 12 mars 2020
- 2020-06-02 Frais de formation et frais annexes
- 2020-06-03 Dérogations au règlement de scolarité 2020-2021
- 2020-06-04 Bilan social 2019
- 2020-06-05 Autorisation de cumul des heures effectuées dans le cadre de la formation des personnels
- 2020-06-06 Dates de fermeture de l'établissement 2020-2021
- 2020-06-07 Loyers des Résidences
- 2020-06-08 Remplacement du SSI
- 2020-06-09 Modification des statuts de l'INSA Rouen Normandie
- 2020-06-10 Création du CFA INSA Rouen Normandie

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-06-01

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2020**

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2020 est soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	1
Contre	0
Pour	28

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2020 est approuvé par le conseil d'administration avec les modifications demandées par Monsieur Gleyse.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2020-06-02

IV/Formation et Vie étudiante

IV. 3 Frais de formation et frais annexes

Les frais de formation et frais annexes sont soumis à l'approbation du conseil d'administration

Tarifs de la formation continue – diplôme d'établissement	2019/2020	A partir de 2020/2021
Mastère spécialisé® - frais de dossier	150 €	150 €
Contrat de professionnalisation en Mastère spécialisé®	13 500 €	13 500 €
Inscription en Mastère spécialisé® sous statut étudiant		8 200 €
Participation à un module de Mastère spécialisé® en fonction du nombre de jours de formation	De 1 350 à 2 250€/pers	De 1 350 à 2 250€/pers

Exonération dans le cadre de l'article D714-62 du code de l'éducation de 50%

Tarifs de la formation continue – diplôme de master	2019/2020	A partir de 2020/2021
Pour les demandeurs d'emploi sans financement : tarif égal au droit d'inscription fixé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur		
Pour les stagiaires salariés ou ayant un financement autre	9,15 €/h de formation	9,15 €/h de formation
Tarifs de la formation continue – module formation courte	2019/2020	2020/2021
sur devis proposés par les départements concernés	Sur devis	Sur devis

Frais annexes de la filière « Section Internationale Bilingue »:	2019/2020	2020/2021
<p>• étudiants recrutés par un jury "filiale europe" pour une rentrée en STPI :</p> <p>1. Welcome Program comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un premier semestre de cours en distanciel - un second semestre de cours en présentiel si la situation sanitaire le permet - un accompagnement administratif et pédagogique. <p>2. Cours de français et animations culturelles sur les 4 semestres de STPI</p> <p>Droit d'inscription obligatoire en sus</p>	700 €	700 €
<p>• étudiants recrutés par un jury "filiale monde" pour une rentrée en STPI :</p> <p>1. Welcome Program comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un premier semestre de cours en distanciel - un second semestre de cours en présentiel si la situation sanitaire le permet - un accompagnement administratif et pédagogique. <p>2. Cours de français et animations culturelles sur les 4 semestres de STPI</p>	4 750 € (été) 3 500 € (hiver)	4 000 €

Frais annexes pour les étudiants internationaux (hors SIB):	2019/2020	2020/2021
Frais de participation au Welcome Program (accueil à l'aéroport si possible, cours de français, accompagnement administratif et pédagogique et animations culturelles) pour les étudiants internationaux non-inscrits dans la filière SIB * étudiants en programme d'échange, Master, etc.	75 €	75 €

Frais de candidature en 4 ^{ème} année du cycle ingénieur :	2019/2020	2020/2021
Candidat non-boursier de l'état français sur l'année universitaire de sa candidature	95 €	95 €
Candidat boursier de l'état français sur l'année universitaire de sa candidature	gratuit	gratuit

Frais annexes à la formation initiale et formation continue	2019/2020	2020/2021
1 ^{er} examen TOEIC	gratuit	gratuit
Examen TOEIC supplémentaire	45,24 €	Prix facturé par le prestataire
Frais de participation à une sortie culturelle ou pédagogique « sortie plages du débarquement »	5 €	
Autres frais :	2019/2020	2020/2021
Renouvellement de la LEOCarte suite à une perte ou détérioration	10 €	10 €
Photocopie (service via LEOCarte) – copie noir et blanc	10 € pour 250 copies	1 cts € / copie
Photocopie (service via LEOCarte) – copie couleur		5 cts € / copie
Envoi du diplôme par courrier recommandé en France	7,40 €	7,85 €
Envoi du diplôme par courrier recommandé international	7,40 €	12,90 €

Détail des votes

Membres présent et représentés	31
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	31
Abstention	0
Contre	0
Pour	31

Les frais de formation et frais annexes sont approuvés par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-03-03

IV/Formation et Vie étudiante

IV. 4 Dérogations au règlement de scolarité 2020/2021

Les dérogations au règlement de scolarité 2020/2021 sont soumis à l'approbation du conseil d'administration

Aménagements du règlement de scolarité 2020-2021
(COVID-19)

Les mesures destinées à freiner la circulation du virus (Régime Pédagogique Adapté) peuvent impacter la scolarité des étudiants, notamment les mobilités en France ou à l'international (stages, mobilité académiques).

Pour ne pas mettre en difficulté les étudiants, Les jurys de fin d'année ont été autorisés par le CA du 12 mars 2020, à déroger aux obligations du règlement de scolarité 2019-2020 en matière de durée des stages et de mobilité internationale. Concernant ces dérogations, Le directeur des formations et de la vie étudiante est garant de l'égalité de traitement des étudiants.

Le CA délibère sur la possibilité pour les jurys de fin d'année 2021 d'étendre cette dérogation aux obligations du règlement de scolarité 2020-2021.

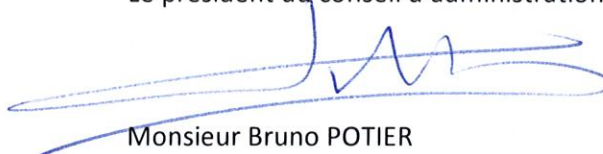
Détail des votes

Membres présent et représentés	31
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	31
Abstention	0
Contre	0
Pour	31

Les dérogations au règlement de scolarité 2020/2021 sont approuvées par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-03-04

V/ Affaires générales

V.1 Bilan social 2019

Le bilan social 2019 est soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le bilan social 2019 est approuvé par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-03-05

V/ Affaires générales

V.2 Autorisation de cumul des heures effectuées dans le cadre de la formation continue des personnels

L'autorisation de cumul des heures effectuées dans le cadre de la formation continue des personnels est soumise à l'approbation du conseil d'administration, à savoir :

- Autorisation de cumul à l'INSA de 64h à 96h EqTD pour les formateurs internes dans le cadre de la formation continue des personnels
- Cumul pour de l'enseignement reste limité à 64h EqTD

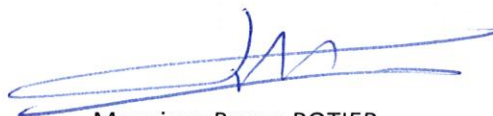
Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	1
Pour	28

L'autorisation de cumul des heures effectuées dans le cadre de la formation continue des personnels est approuvée par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-03-06

V/ Affaires générales

V.3 Date de fermeture de l'établissement pour l'année 2020/2021

Les dates de fermeture de l'établissement pour l'année 2020/2021 sont soumises à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Les dates de fermeture de l'établissement pour l'année 2020/2021 sont approuvées par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2020-06-07

V/ Affaires générales

V.4 Loyers des résidences

Le gel des loyers et des charges des résidences sont soumis à l'approbation du conseil d'administration

LOYERS 2020 - 2021

RESIDENCES	Type	m ²	Nb	Montant arrondi	Montant arrondi	
				2020-2021	2019-2020	
ROBESPIERRE	F1	19,09	83	398,00€	398,00€	
CATELIERS	F1	18,50	121	398,00€	398,00€	
	F1 Bis Couple	25,60	12	539,00€	539,00€	
	F1	28,60	7	536,00€	536,00€	
H. WALLON	F1	19,61	82	398,00€	398,00€	
FELLING	F1	19,80	80	398,00€	398,00€	
MADRILLET 1	F1	22,00	7	398,00€	398,00€	
	F1 Bis Double	33,90	51	320,00€	320,00€	
	F1 Bis Couple	25,60	3	539,00€	539,00€	
	F1 Bis (seul)	25,60	X	484,00€	484,00€	
MADRILLET 2	F1	21,10	8	398,00€	398,00€	
	F1 Bis Double	31,20	49	320,00€	320,00€	
	F2	Coloc.	55,16	4	452,00€	452,00€
		Couple			904,00€	904,00€
	F1 Bis (seul)	25,60	X	484,00€	484,00€	
MADRILLET 3	F1	18,00	135	289,00€	289,00€	
	F1 Bis Couple	30,50	3	425,00€	425,00€	
	F1 Bis Couple	34,80	2	468,00€	468,00€	
MADRILLET 1 ET 2	Garage		75	26,00€	26,00€	
LOGEMENTS HEBERGEMENTS TEMPORAIRES (moi				35,00€	35,00€	
				25,00€	25,00€	
				15,00€	15,00€	
				La nuitée	La nuitée	

Suite à la crise sanitaire, la direction de l'INSA a décidé de ne pas augmenter les loyers à compter du 01/07/2020

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le gel des loyers et des charges des résidences sont approuvés par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-03-08

V/ Affaires générales

V.5 Remplacement du SSI

Le remplacement du SSI est soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	31
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	31
Abstention	0
Contre	0
Pour	31

Le remplacement du SSI est approuvé par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-06-09

VI/ Affaires juridiques

VI.1 Modification des statuts de l'INSA ROUEN NORMANDIE

Les modifications des statuts de l'INSA ROUEN NORMANDIE sont soumises à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	31
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	31
Abstention	0
Contre	0
Pour	31

Les modifications des statuts de l'INSA ROUEN NORMANDIE sont approuvées par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2020-06-10

VI/ Affaires juridiques

VI.2 Création du CFA INSA Rouen Normandie

La création d'un CFA INSA ROUEN NORMANDIE est soumise à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	31
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	31
Abstention	0
Contre	0
Pour	31

La création d'un CFA INSA ROUEN NORMANDIE est approuvée par le conseil d'administration

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 25/06/2020

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER